

## Modalités de délivrance de copies d'actes de baptême ou de Confirmation :

### ⇒ Extrait de baptême en vue :

- d'une inscription au catéchisme
- d'une inscription en école
- d'une préparation à la confirmation
- pour devenir parrain ou marraine

### ⇒ Extrait de confirmation :

- Pour devenir parrain ou marraine
- Pour se marier

Prendre contact en priorité à la paroisse où a eu lieu le baptême, par courrier, **avec une enveloppe timbrée libellée à votre nom pour la réponse.**

### Si vous ne connaissez pas votre lieu de baptême

Faire une demande par courrier au

Maison diocésaine  
Chancellerie  
15 rue Eugène Varlin  
87 036 Limoges Cedex

**Avec une enveloppe timbrée libellée à votre nom pour la réponse.**

Dans les deux cas, votre demande devra préciser vos :

- noms et prénoms de l'intéressé
- date et lieu de naissance
- noms et prénoms de vos parents (nom de jeune fille de la mère)
- date et paroisse du baptême (*où si vous ne savez pas, lieu du domicile des parents au moment du baptême*)

### ⇒ Copie d'acte de baptême en vue du mariage :

Ce document nécessaire à la préparation du dossier de mariage **est demandé par le prêtre** ou la paroisse qui prépare le mariage. En aucun cas, ce document n'est remis aux futurs époux.

***IMPORTANT : aucun acte ne transitera par mail pour des questions légales de protection de données.***